



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 25 AVRIL 2016

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
: MM. TAVERNINI, OZEN, GRENIER, GEERAERTS, STANDAERT, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, BANCU, CHARLIER, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
D. STAMPART, Directeur Général.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19 h 00. Monsieur MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS, est excusé.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il rend hommage à Monsieur Daniel BANCU, Echevin sortant.

Monsieur CHARLIER Chef de groupe ENSEMBLE, prend la parole à son tour. Il remercie Monsieur BANCU de son investissement et se réjouit de le retrouver lors d'autres rencontres conviviales.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, souligne que Monsieur BANCU a oeuvré et oeuvre pour un but commun : le mieux être de tous. Il le félicite de l'avoir fait en dehors de toute idéologie.

Monsieur Daniel BANCU remercie chacun pour ces paroles et annonce qu'il siège comme indépendant, et qu'il poursuivra à s'investir pour la Commune, les associations et les habitants.

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- BOIS DES EULIES

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- CIMETIERES - GESTION OU ABANDON

Ces deux points sont inscrits en fin d'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite entamé immédiatement.

SEANCE PUBLIQUE

1. AVENANT AU PACTE DE MAJORITE - DESIGNATION D'UN NOUVEL ECHEVIN - POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, émet deux remarques. La première n'est pas nouvelle : il y a dans ce collège un échevin de trop. C'est un coût supplémentaire de 36 000€. Le groupe n'a aucun grief à l'encontre de Mr STANDAERT, c'est une question de principe quant à la nécessité d'un échevin, même si des compétences importantes lui sont transmises. La seconde relève plutôt de l'éthique : Mr STANDAERT est coordinateur sécurité pour Sambre et Biesme, société dont la



Commune assure la tutelle et à la gouvernance de laquelle elle participe, comme Farciennes. Il va continuer à travailler pour une entreprise sur le territoire de la Commune alors que cette entreprise est donc sous la tutelle communale, et qu'il fait partie de l'exécutif. Pour le groupe il y a un réel problème d'éthique et de déontologie. Il faudrait que ses activités soient limités sur Farciennes. Les travaux dans la cité de logements sociaux à Presles sont sous votre responsabilité de coordinateur sécurité pour S et B, mais vous pourriez intervenir en tant que responsable des travaux de l'Exécutif communal. Ceci implique davantage que l'éthique, c'est un conflit d'intérêt que vous risquez d'affronter. Pour le reste, les choix politiques sont ceux de la majorité et le groupe Ensemble est certain que vous gérerez au mieux avec vos compétences le domaine qui vous est donné.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, s'associe à ce qui vient d'être dit, et il ne s'agit en aucun cas un problème personnel, mais il y a une possibilité de diminuer le nombre des membres de l'exécutif. On entend parler des suppressions de services, on ne peut que constater que l'on demande des efforts à la population et au personnel, et il paraît tout à fait normal que l'exécutif, qui, d'une façon ou une autre, a une responsabilité dans la situation financière qui amène à réduire les services, participe à cet effort. Sur le plan de la répartition des tâches, le travail du Collège se réduit aussi. Un effort du Collège est plus que normal. Un symptôme : dans le budget 2015, certains secteurs étaient réduits à zéro, sauf le traitement de l'Echevin.

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, intervient en rappelant que l'on remplace un Echevin par un Echevin alors que le CDh remplace un ministre par deux ministres. (Réponse de Monsieur CHARLIER, Chef de Groupe Ensemble : à coût identique)

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, rappelle que c'est un autre niveau de pouvoir, même s'il peut être d'accord avec une remarque.

Le point est admis par 12 oui et 7 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et KAYA).

Voir délibération – folio

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COLLEGE COMMUNAL

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil prend acte de la prestation de serment de Monsieur STANDAERT Rudy en tant qu'échevin.

Voir délibération – folio

3. TABLEAU DE PRESEANCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil Communal prend acte du tableaux de préséance tel que présenté.

Voir délibération – folio

4. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

5. -1.836.1 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.



Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

6. 1.075.81 - ASSOCIATIF -PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ROYALE PHILHARMONIE SAINTE MARIE D'OIGNIES - CONVENTION - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, n'a aucun problème avec ce cas, mais si pour cette association, un soutien est justifié et légitime. Cependant il y aurait lieu de définir plus précisément ce qu'est une association locale. Les situations plus à la marge peuvent-elles traitées par les critères actuels. Il faudrait en parler et de réfléchir sérieusement sur le sujet.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond que si l'on est trop précis on risque de rater des opportunités

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, l'admet mais pense utile de revenir sur la question.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. 1.776.1-FUNERAILLES ET SEPULTURES - CIMETIERES - SECTION DE PRESLES - RETROCESSION ET REMBOURSEMENT DE CONCESSION - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

8. 1.776.1-FUNERAILLES ET SEPULTURES - CIMETIERES - SECTION DE PONT-DE-LOUP - RETROCESSION ET REMBOURSEMENT DE CONCESSION - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

9. PATRIMOINE COMMUNAL – PARCELLES SISES A AISEAU SECTION B NUMEROS 602A & 602B – VENTE – DESIGNATION DU COMITE D'ACQUISITION - OFFRE - PROJET D'ACTE – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

10. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMP-TABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil prend acte desdites approbations.

Voir délibération – folio

11. 2.073.515.12 - ENERGIE - PRIME COMMUNALE POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE - ABROGATION DE LA DÉCISION DU 12 MAI 2009 - POUR DÉCISION - APPROBATION DU RÈGLEMENT VISANT À OCTROYER UNE PRIME À LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE - POUR DÉCISION

Monsieur Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, se demande vu le peu de demande, s'il n'y a pas d'abord un problème d'information du public.

Monsieur GRENIER, Echevin, précise que ceux qui s'adressent à la RW et sont refusés



n'insistent pas. Ce qui est fait que nous avons peu de demande, mais nous pouvons relancer l'information.

Le Conseil prend acte de ladite approbation.

Voir délibération – folio

12. -1.811.121.1 - IN HOUSE - PARCELLE JOUXTANT L'ADMINISTRATION COMMUNALE - ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'ORIENTATION - POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, pour tous les points relatifs au in house, souhaite faire remarquer que le recours à cette technique, même si c'est autorisé, est exagéré pour des petits travaux. Il se pose la question de savoir si les missions confiées ne pourraient pas être confiées au service communal, il rappelle que pour l'intercommunale qui prend un pourcentage et n'a à affronter aucune concurrence, c'est un bénéfice immédiat et sans effort.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, ajoute le problème du délai : au niveau de la RCA, en novembre 2015, une demande est introduite pour une étude technique du Centre Hortent Moraux, on espère un résultat en fin mai. Ici, pour quelques fixations limites? Quelles sont les compétences du service technique?

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle qu'il y a deux ans que l'on parle de cela. Pour certains cas, il est clair que c'est une situation idéale, comme pour les projets d'économies d'énergie ou étude et réalisation sont liés. mais c'est manifestement une manière d'échapper à la mise en concurrence, en le parant d'une couche de légalité. Clairement, s'associer avec une part pour pouvoir recourir au in house ne semble même pas à l'avantage de la commune quand on voit la réalité du marché avec une vraie mise en concurrence. On voit manifestement que les montants de l'intercommunal sont supérieurs jusqu'à la moitié à ce que nous demanderaient des intervenants du secteur. Sur le fond on est d'accord, mais sur la procédure, non.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, rappelle le nombre des dossiers, les difficultés de travailler sur plusieurs projets, l'avantage de disposer d'un rapport et d'une étude bien documentée, claire et qui donne des balises pour avancer.

Le point est admis par 12 oui et 8 abstentions (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).

Voir délibération – folio

13. -1.857.073.541 - IN HOUSE - CONTRAT D'ÉTUDE DE STABILITÉ - STABILISATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DE LA BRASSERIE À AISEAU - POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 12 oui et 8 abstentions (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).

Voir délibération – folio

14. 2.073.515.12 - DÉCISION DE RECOURIR À I.G.R.E.T.E.C DANS LE CADRE DE LA RELATION « IN HOUSE » POUR LA MISSION RELATIVE À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉNOVATION DU SALON COMMUNAL - POUR DÉCISION.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 12 oui et 8 abstentions (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).



Voir délibération – folio

15. 1.811.111 - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – ANNÉE 2015 – AMÉLIORATION DE VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ RUE DU CENTRE À AISEAU (SUR LE TRONÇON COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE LE CARREFOUR RUE DU CENTRE, RUE DES TRIEUX ET LE CARREFOUR RUE DU CENTRE, RUE DE PRESLES) A) TRAVAUX – POUR DÉCISION B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION D) AVIS DE MARCHÉ – POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications. Il rappelle les avis formulés lors du débat de la CCATM

Monsieur HUCQ, Conseiller Ensemble, demande un résumé de l'avis de la CCATM sur le dossier.

Le Collège répond qu'il est difficile de fournir l'ensemble des avis, car c'est à huis clos, et rappelle que l'opposition a ses représentants dans la Commission

Monsieur HUCQ s'étonne du refus, il expose que la commission étant une instance d'avis, il est dans sa mission même de formuler des avis argumentés au Conseil pour que celui-ci puisse fonder sa décision.

Monsieur GROLAUX, Conseiller Ensemble, s'associe à cette remarque et considère qu'il est important que le Conseil prenne connaissance des avis de la CCAT et des remarques pertinentes qui ont été présentées en réunion.

Monsieur GRENIER, Echevin, rétorque que l'avis est positif ou négatif mais les membres qui se sont exprimés ne souhaitent peut-être pas que les détails des débats soient communiqués avec l'avis.

Monsieur HUCQ prend l'exemple d'agriculteurs qui peuvent faire des remarques sur le gabarit de leurs engins et les aménagements prévus. leurs remarques sont elles prises en compte? La proposition et le plan sont-ils aménageables? ou à prendre ou à laisser.

Monsieur FERSINI dit qu'il n'y a pas eu de remarques

L'opposition rétorque qu'il y en a eu et qu'elles sont importantes.

Monsieur GROLAUX, Conseiller Ensemble, considère que les remarques doivent être aussi présentées car elles sont un outil de prise de décision. Dangerosité du virage, étranglement.

Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, rappelle qu'il y a encore l'avis de la police et de l'office de la mobilité.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, dit que les conseillers ne savent pas quels sont les avis alors qu'on leur demande de décider.

Un débat s'en suit, dont il ressort qu'aucun avis n'était joint dans la délibération et qu'il paraît absurde que les avis ne soient pas communiqués aux Conseillers.

Le DG explique qu'il n'y a dans les PV que des remarques sans que les auteurs en soient précisés. Cette mention serait suffisante.

Un autre débat s'en suit assez confus sur la teneur des avis communiqués ou non... Rien n'a été repris des avis de la commission dans la délibération. Les documents de commission ne sont pas repris. Mr MARIQUE se demande pourquoi un tel acharnement contre la communication.

Pour conclure, il est proposé d'acter la demande de communication des avis dans la délibération. Monsieur MARIQUE souhaite que l'on joigne le PV de la CCATM, le Collège répond que communication sera fait des décisions d'avis de la CCATM, pas le PV en son



ensemble.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

16. -1.713. IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE DIRECTE SUR L'EXPLOITATION DES MINES, MINIERES, CARRIERES ET TERRILS.- EXERCICE 2016.- REGLEMENT.- POUR DECISION.- (040/364-09)

Monsieur GRENIER quitte la séance pour cet objet en application de l'article L1122-19 du CDLD.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

17. - 2.073.521.1/2016 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°1 - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2016 .

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Corrections demandées par la Tutelle, adaptation des recettes de la force motrice.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, constate l'amélioration du résultat initial mais on voit la diminution du boni global du fait des corrections. Les moyens antérieurs sont sur estimés. On voit que la masse financière globale est encore en diminution et encore moins riche. Or, il y a dans ces antérieurs des irrécupérables, ce qui affaibli encore la commune. Notre vote sera donc identique au vote initial.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, note que les notions débattues ici (exercice propre, résultat général, ...) sont souvent obscures pour beaucoup. De sorte que rares sont ceux qui peuvent détecter des contradictions flagrantes dans certaines affirmations. Il veut donc faire un parallèle, simpliste, mais éclairant, avec une situation familiale. Un boni à l'exercice propre signifie que les dépenses sont inférieures aux recettes. Dans ce cas, le résultat général qui représente ce que la famille possède ne peut qu'augmenter. Or que voit-on ? Lors de chaque budget initial, le collège annonce un boni de l'exercice propre. Le résultat général devrait donc logiquement augmenter et il ne cesse de diminuer. Preuve que, comme nous le dénonçons depuis plusieurs exercices, les bonis budgétaires ne sont pas représentatifs de la réalité.

Monsieur GRENIER, Echevin, dit que le boni n'est pas ce qu'on a mais le résultat des investissements influence. On a aussi des récupérations sur le boni pour le fédéral. Des investissements compensent les dépenses. Donc, la gestion est concrètement bonne. Tout est investi dans les bâtiments ou infrastructures.

Le point est admis par 12 oui et 8 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).

Voir délibération – folio

18. 1.857.073.521.8/2015 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT REMI A PRESLES - COMPTE - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 5 abstentions (Mrs FERSINI, TAVERNINI, Mme OZEN, Mrs STANDAERT et DAUVIN).

Voir délibération – folio

19. 1.857.073.521.8/2015 - FABRIQUE D'EGLISE SAINTE MARIE D'OIGNIES - COMPTE - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION



Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 5 abstentions (Mrs FERSINI, TAVERNINI, Mme OZEN, Mrs STANDAERT et DAUVIN).

Voir délibération – folio

20. 1-851.121.412 - DISPOSITION EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT - CONTRAT DE LOCATION AVEC LA PISCINE DE SAMBREVILLE- POUR APPROBATION.-

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, regrette que l'on vote en avril un contrat pour l'année scolaire en cours.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

21. 1.851.12. – ADHESION CECP - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU POUVOIR ORGANISATEUR A L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES - POUR DECISION.

Madame GERRAERTS, Echevine, donne les explications.

Madame GEERAERTS Virginie et AZZAZ Walaba sont désignées en tant que représentants effectif et suppléant du pouvoir organisateur à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

22. 1.851.125 - POPULATION SCOLAIRE - CREATION D'UN DEMI-EMPLOI - POUR INFORMATION.-.-

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Le Conseil Communal en prend information.

Voir délibération – folio

23. POINT SUPPLEMENTAIRE - BOIS DES EULIES

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, expose les questions que soulève l'état des bâtiments et du site du bois des Eulies. Elle s'inquiète d'un projet décidé il y a plusieurs années qui ne semble pas avoir été concrétisé.

Le Collège répond que le projet a été réalisé complètement mais qu'il est clair qu'une partie des bâtiments n'était pas concernée. L'état actuel du bois n'est pas dû à une absence de réalisation du projet.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Ensemble, rappelle le dossier de gestion et de valorisation des bois déposé dans le cadre d'un partenariat touristique par des jeunes stagiaires. Ce dossier serait une très bonne base pour s'orienter dans ce type de gestion.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, comprend le projet et approuve une utilisation et une valorisation publique des bois mais rappelle les difficultés avec les chasseurs, qui contestent au nom du désordre et de la fuite du gibier, les activités, marches, courses, organisées dans les sites qu'ils louent.

Monsieur FERSINI et Monsieur CHARLIER conviennent qu'il faudra attendre la fin du bail de chasse pour envisager une autre gestion.

Voir délibération – folio

24. POINT SUPPLEMENTAIRE - CIMETIERES - GESTION OU ABANDON



Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, aborde quatre questions :

1. l'entretien, notamment à Aiseau centre, Pont de Loup : déchets, terres, haies négligées qui couvrent des tombes, tombes des anciens combattants et croix, chapelle transformée en remise pour bidons de plastiques... Beaucoup d'endroits qui montrent que l'on oublie les "coins"
2. Des projets embellissements et mise en conformité de 2013 ne sont pas concrétisés, alors qu'ils sont subsidiés, pourquoi?
3. Les places deviennent rares ne faudrait-il pas penser à un recensement des places récupérables et à étudier les extensions déjà prévues (il y a 20 ans complète Monsieur CHARLIER)
4. A-t-on répondu à l'appel à projet cimetière nature pour des plantations dans les cimetières?

Réponses :

1. Les ouvriers sont envoyés régulièrement, on peut fournir des statistiques, il est clair qu'il faut améliorer. Les techniques de désherbage thermique imposent plusieurs passages et prend plus de temps.
2. C'est toujours en cours et le temps de la mise en oeuvre résulte de difficultés que le Bourgmestre propose d'examiner en séance secrète. Il sera détaillé les raisons et circonstances liées notamment à la gestion technique et administrative des cimetières.
3. Voici 7 ans que des plans sont demandés pour le cimetière, la récupération des parcelles doit être reprise de façon rapide (pas d'affichage en 2015). Les extensions relèvent de projets conditionnés par les situations physiques des cimetières et les moyens
4. Pas de projet déposé, car pour l'instant nécessité de terminer les autres projets.

Voir délibération – folio

25. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016 - POUR DECISION

Le procès-verbal est admis par 19 oui et 1 abstention (Mr GROLAUX, excusé).

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 25 AVRIL 2016.

Par le Conseil :

Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles